



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 01063

Numéro SIREN : 412 366 619

Nom ou dénomination : A.R.G.C.

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2017 sous le numéro de dépôt A2017/023782



4911651

Dénomination :

A.R.G.C.

Adresse :

63 avenue de L'aqueduc de Beaunant 69110 Sainte-foy-les-lyon -FRANCE-

n° de gestion :

1999B01063

n° d'identification :

412 366 619

n° de dépôt :

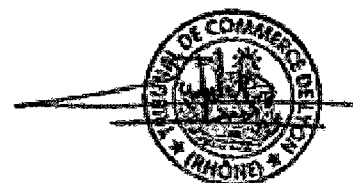
A2017/023782

Date du dépôt :

28/08/2017

Pièce :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 01/01/2017



4911651

A.R.G.C.

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 Euros

Siège social : 63, Avenue de l'Aqueduc de Beaunant – 69110 SAINTE FOY LES LYON

412 366 619 R.C.S. LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 1^{ER} JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept
Le 1^{er} Janvier
A 18 heures

Les associés de la société A.R.G.C., Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 Euros, divisé en 500 parts de 15,24 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement au siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Madame Annie COURT, propriétaire de	435 parts sociales
Monsieur René COURT, propriétaire de	65 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Annie COURT, Gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de la Gérante, nomination de la nouvelle Gérante,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport du gérant,
- Les statuts de la société,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de Madame Annie COURT de démissionner de ses fonctions de Gérante, décide de nommer en qualité de nouvelle Gérante Madame Géraldine PRUNIER, demeurant : La Colombière sur Port – 01160 NEUVILLE-SUR-AIN, pour une durée illimitée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par Madame Annie COURT et Madame Géraldine PRUNIER, Gérante nouvellement nommée.

